

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2021
--

Présents : Mmes Christine NÉMOZ, Dominique DÉSAMY, Estelle BEAUD, Audrey GARNIER, Eliane BUYAT, Patricia MOINE, Isabelle COURTIAL, MM. Jean BELANTAN, Maurice BELANTAN, André CHABERT, Guillaume ARRU-GALLART, Gérard CHABOUD-GRILÉ, Olivier SALMON, Gérald REVEYRAND, Olivier RAMIREZ, Aimé VUAILLAT.

Absents : M. Jean-Marc GUILLET avec pouvoir à M. Jean BELANTAN, Mme Marie-Aline RYO avec pouvoir à M. Maurice BELANTAN, Mme Céline BALME avec pouvoir à Mme Estelle BEAUD.

Secrétaire de séance : Madame Estelle BEAUD.

**LE COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2021
A ETE ADOPTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.**

- Convention d'occupation du Domaine Public avec le TE38 pour les bornes de recharge des véhicules électriques.

EASY CHARGE filiale de VINCI a été attributaire du contrat de délégation de Service Public du réseau de bornes de recharge électrique "EBORN" par le TE38.

Dans ce schéma, chaque borne présente sur le territoire doit être associée à une convention d'occupation du Domaine Public.

Pour les bornes existantes, il s'agit de remplacer le contrat existant par un nouveau entre la Commune et le bénéficiaire.

ACCORD DU CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

- Convention avec le Département de l'Isère portant soutien aux projets Communaux de lecture publique.

L'objet de la convention permet à la collectivité gestionnaire d'une bibliothèque municipale de solliciter un soutien financier du Département et bénéficier des services de la Médiathèque départementale de l'Isère afin de créer, développer, assurer son service de lecture publique.

La collectivité s'engage à réaliser des équipements, à allouer un budget de fonctionnement à la médiathèque, à constituer une équipe de salariés et de bénévoles pour gérer et assurer l'équipement.

Cette convention prend effet au 1^{er} Janvier 2020 pour se terminer le 31 Décembre 2026.

ACCORD DU CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

Suite à cette convention avec le Département, il convient de passer une convention avec l'association qui gère la Médiathèque.

La Commune s'engage à participer au financement de la Médiathèque par une subvention de fonctionnement pour lui permettre d'accomplir sa mission d'intérêt général dans la Commune, sous forme d'une subvention annuelle.

ACCORD DU CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

- Avis sur la vente de collectifs Rue des Jardiniers :

La société SEMCODA sollicite l'avis de la Commune pour la vente de 12 logements collectifs, Rue des Jardiniers.

L'ensemble des élus souhaite préserver les logements sociaux.

AVIS DEFAVORABLE DU CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

- Réactualisation des tarifs de restauration scolaire :

Les tarifs sont réactualisés et suivent l'indice des prix à la consommation.

Proposition de hausse pour la rentrée scolaire 2021/2022 :

Tarifs du repas en fonction du quotient familial : 2,99€, 3,27€, 3,69€ et 4,14€, 3,64€ pour le centre aéré et 6,83€ pour les adultes.

- Réactualisation des tarifs du périscolaire :

Monsieur Gérald REVEYRAND propose de faire une année complète avant de réactualiser les tarifs. Le débat est reporté pour le début de l'année 2022.

- Subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes :

Le Comité des Fêtes organise sa fête populaire le samedi 10 juillet 2021.

Le Maire a demandé à ce que la sécurité soit assurée par une Société, il propose de verser une subvention exceptionnelle de 250€ (Deux cent cinquante euros) au Comité des Fêtes pour assurer cette charge.

ACCORD DU CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

- Contrat d'abonnement pour la réservation des repas au restaurant scolaire :

Le contrat d'abonnement « les parents services » est arrivé à échéance.

Il convient de le renouveler. Le contrat d'hébergement des services Internet pour le restaurant scolaire avec la société MEZCALITO est renouvelable d'année en année par reconduction tacite dans la limite de 3 années. Tarif annuel : 1360,84€ HT (mille trois cent soixante euros et quatre-vingt-quatre centimes). La date initiale du contrat est le 01/01/2021.

- Organisation du personnel activités périscolaires :

Un point a été présenté aux élus sur l'organisation actuelle et en perspective.

- Questions diverses :

Les responsables de Commissions et groupes de travail ont présenté l'avancement des dossiers :

- Urbanisme,
- PLU,
- Dossier rénovation Mairie,
- ECHO Vézerontin,
- Repas des anciens.